

## **L'AAMFI salue les décisions des ministres de l'Union Africaine (UA) sur le statut de créancier privilégié des institutions financières multilatérales africaines.**

**Accra, Ghana, le 21 juillet 2024:** l'Alliance des institutions financières multilatérales africaines (AAMFI) a tenu la troisième réunion de son Conseil des gouverneurs en marge de la réunion de coordination semestrielle de l'Union africaine, qui s'est tenue à Accra, au Ghana. Lors de cette réunion, l'Alliance a accueilli favorablement l'approbation de ses membres par les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales de l'UA lors de la 7<sup>e</sup> session ordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) de l'UA sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, qui s'est tenue à Tunis, en Tunisie.

La déclaration et les décisions ministérielles du CTS reflètent le rôle central des institutions financières multilatérales africaines (IFMA) dans l'architecture financière du continent. L'AAMFI a reçu un fort soutien lors de la réunion et a été reconnue comme essentielle au renforcement du cadre financier continental et à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine par le Comité technique spécialisé. Les ministres et les gouverneurs des banques centrales ont réaffirmé le rôle vital des institutions financières multilatérales africaines dans le développement du continent et se sont engagés à renforcer le capital et les notations de crédit des IFMA afin de mobiliser les financements essentiels à la croissance de l'Afrique.

Les ministres et les gouverneurs des banques centrales ont exprimé leur inquiétude quant aux récents rapports remettant en cause le statut de créancier privilégié (SCP) des IFMA, soulignant son importance dans les relations avec les agences de notation et dans l'obtention de financements pour le développement. La déclaration ministérielle affirme l'importance des droits conférés aux IFMA par les gouvernements africains, y compris le statut de créancier privilégié (SCP), les droits, les privilèges et les immunités, qui sont essentiels pour réduire les coûts d'emprunt et dynamiser les marchés de capitaux. Les ministres et les gouverneurs des banques centrales ont exhorté les États membres de l'UA à maintenir leurs engagements envers les IFMA et à respecter leurs obligations conventionnelles. Ils ont également recommandé que l'Assemblée de l'UA donne mandat à la Commission de l'Union Africaine (CUA) de collaborer avec l'IFMA afin d'impliquer les principales parties prenantes, y compris le G20. Les ministres ont réaffirmé leur engagement à mettre rapidement en place les institutions financières de l'Union africaine, notamment l'Institut monétaire africain (IMA) et le Mécanisme africain de stabilité financière (MASF).

Le conseil d'administration de l'AAMFI a noté que l'Alliance illustre l'approche innovante de l'Afrique pour combler les déficits de financement et assurer un développement durable. Les IFMA, créées par les États africains en vertu d'un traité, ont prouvé qu'elles étaient capables de répondre aux besoins des États membres en temps de crise, qu'elles sont viables et rentables pour les actionnaires, tout en remplissant leurs importants mandats en matière de développement.



Le rejet par l'Union africaine des récentes tentatives visant à affaiblir le statut de créancier privilégié des institutions financières multilatérales détenues et contrôlées par des Africains, et l'engagement de l'UA à renforcer les IFMA, soulignent le rôle central de ces institutions dans l'architecture financière de l'Afrique. Elles pourront ainsi continuer à soutenir le développement des États africains et à stimuler la croissance économique.

L'AAMFI reste déterminée à collaborer étroitement avec les États membres de l'UA et d'autres parties prenantes pour mettre en œuvre ces décisions cruciales, en faisant avancer les objectifs de l'Agenda 2063. Les membres de l'AAMFI resteront engagés et proactifs dans le soutien de ces décisions, en s'assurant que leurs efforts collectifs s'alignent sur la vision de l'UA d'une architecture financière robuste et durable en Afrique.

---

#### **À propos de l'AAMFI :**

L'Alliance des institutions financières multilatérales africaines (AAMFI) est une alliance d'institutions financières multilatérales africaines (AIFM) détenues et contrôlées par des Africains. Elle a été créée pour promouvoir les intérêts de leurs États membres africains dans la finance mondiale et défendre le rôle de l'AIFM dans la protection et la promotion de ces intérêts. Le mandat de l'AIFM est de promouvoir la collaboration, la coopération et la coordination entre ses membres afin de trouver des solutions visant à promouvoir et à soutenir le développement économique durable et les objectifs d'intégration de l'Afrique, conformément aux mandats respectifs des institutions membres et dans le cadre de leurs objectifs de développement. Les membres fondateurs de l'AAMFI sont la Société financière africaine (AFC), la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), le Groupe de la Banque de commerce et de développement (Groupe TDB), la Société africaine de réassurance (Africa Re), l'Assurance pour le développement du commerce et de l'investissement en Afrique (ATIDI), la Banque de développement Shelter Afrique (SHAFDB), ZEP-RE (PTA Reinsurance Company) et la Banque de développement de l'Afrique de l'Est (EADB). La Banque de développement de l'Afrique de l'Est (EADB) et le Fonds de solidarité africain (ASF) sont les derniers membres de l'Alliance.

L'Alliance a été lancée en collaboration avec la Commission de l'Union africaine par les chefs d'État africains, en marge de la 37<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, le 17 février 2024 à Addis-Abeba, en Éthiopie.

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :** [communications@aamfi.africa](mailto:communications@aamfi.africa) .